



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Rapport de la coroner Kamel sur les décès en CHSLD : 23 recommandations qui ne doivent pas être tablettées

Québec, le 16 mai 2022 – L'[Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec \(AREQ-CSQ\)](#) prend acte du rapport de la coroner Géhane Kamel, après son enquête publique sur des décès survenus dans des CHSLD durant la pandémie de COVID-19. L'AREQ enjoint au gouvernement du Québec de donner suite rapidement aux 23 recommandations apportées par la coroner et éviter que ce rapport finisse tabletté comme une vingtaine d'autres avant lui.

« La coroner a fait un travail remarquable et l'AREQ partage ses constats et ses recommandations. Considérant l'ampleur de la tragédie dans les CHSLD lors de la première vague et pour que ces milliers de décès ne tombent pas dans l'oubli et l'indifférence, il est primordial que l'on mette de l'avant les 23 recommandations du rapport Kamel. Trop de recommandations et de rapports ont été tablettés par le passé », souligne Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

4 actions à prioriser selon l'AREQ dans les recommandations de la coroner

Parmi les recommandations de la coroner, l'AREQ identifie quatre priorités qui rejoignent les demandes maintes fois exprimées par l'Association depuis des années, et pour lesquelles nous devons agir rapidement :

- Augmenter l'offre de service pour le maintien à domicile des personnes âgées.
- Revoir rapidement l'offre de service des personnes âgées en convertissant tous les CHSLD privés en CHSLD privés conventionnés.
- Implanter des ratios sécuritaires professionnels en soins/résidents dans les CHSLD.
- S'assurer d'une politique inclusive en temps de crise pour permettre qu'au moins deux proches aidants puissent visiter la personne hébergée de façon sécuritaire.

« Avec ce rapport de la coroner Géhane Kamel, une nouvelle voix s'ajoute pour dire qu'il faut augmenter l'offre de service pour le maintien à domicile des personnes âgées. On le dit, et on le redit, les soins à domicile permettent de diminuer la pression sur les CHSLD tout en permettant d'offrir le choix aux aînés de vieillir là où ils le souhaitent, le plus longtemps possible », ajoute Mme Lapointe.

Enfin, l'AREQ rappelle que [selon ses travaux](#) menés l'année dernière, une vingtaine de rapports sur les conditions de vie des aînés ont été tablettés depuis l'an 2000. Si la majorité des recommandations avait été appliquée par les gouvernements qui se sont succédé, il est fort à parier que le Québec n'aurait pas connu une telle tragédie de plus de 5000 décès lors de la première vague, souvent dans des conditions inhumaines. Nous devons réaliser sans délai les 23 recommandations et non les tabletter comme celles émises dans le passé. Passons à l'action dès maintenant!

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte 60 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).